

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

**SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers  
présents : **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi  
3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous  
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Convention de**  
**partenariat « Les jeunes**  
**pousses » 2025/2026**

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE,  
Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier  
STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry  
BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard  
DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ;  
Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ;  
Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ ;  
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;  
Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON

C.M. 09.09.2025  
 - N°8 -

**CONVENTION DE PARTENARIAT « LES JEUNES POUSSES » 2025/2026**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Considérant** l'offre culturelle en direction du jeune public mise en place sur le territoire de THIERS et des communes voisines : COURPIÈRE, LEZOUX, PUY-GUILLAUME, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Ville de THIERS ;
- **Considérant** le projet issu des réflexions de la Commission Culture du Pays Vallée de la Dore ;
- **Considérant** l'intérêt pour tous de mutualiser l'offre culturelle jeune public et de rationaliser les dépenses liées à cette offre ;
- **Considérant** le fait que l'offre culturelle, notamment dans le domaine du jeune public, est un facteur déterminant pour l'accueil des nouvelles populations ;
- **Considérant** les compétences et les moyens existants dans chacune des collectivités concernées et notamment celles de la Ville de THIERS ;
- **Considérant** que la saison des Jeunes Pousses 2025/2026, saison jeune public à l'échelle des bassins de THIERS et LEZOUX, comprend un spectacle de lancement de saison le samedi 4 octobre 2025 ;
- **Considérant** la tournée d'un spectacle en février 2025 en 5 dates réparties en temps scolaire et pendant les vacances ;
- **Considérant** la programmation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique, action encadrée par une convention ;
- **Considérant** la centralisation de tous les rendez-vous jeune public proposés à cette échelle en vue de l'édition d'un programme papier commun ;
- **Considérant** l'objectif de partager les initiatives et expériences en matière de programmation, mais aussi et surtout de rendre attractive l'offre culturelle du bassin pour le jeune public et faciliter l'accessibilité des publics à l'offre culturelle, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, chef de file, est responsable du plan de financement. Une convention de partenariat vient encadrer le déroulement de cette saison et les modalités financières.

Chaque partenaire engagé dans le projet, verse sa participation à hauteur des sommes indiquées dans le budget prévisionnel inscrit dans la Convention.

Le budget prévisionnel pour la saison 2025/2026 pour la Ville de THIERS est de 3 800,00 euros.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** la convention 2025/2026 avec les Villes de COURPIÈRE, LEZOUX, PUY-GUILLAUME, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, la Communauté de communes Entre Dore et Allier et la Ville de THIERS ;
- **Approuve** le budget prévisionnel tel que défini ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle FUREGON

Le Maire,



Stéphane RODIER

